



Communiqué de l'Alliance contre le tabac : Le Droit à l'air pur

Rubrique : actualités - Date : lundi 4 septembre 2006

L'Alliance contre le tabac regroupe les 34 associations impliquées dans la lutte contre le tabac en France. Elle rappelle la nécessité absolue d'offrir à tous les Français la Liberté de respirer un air pur, non pollué par la fumée du tabac qui est toxique, cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction.

Ce droit à l'air pur est absolu. L'accomplissement de ce droit fondamental, désiré par l'immense majorité des Français qui en sont actuellement anormalement privés, passe par l'interdiction totale de fumer, sans aucune exception, dans tous les lieux clos ou couverts qui constituent des lieux de travail ou des lieux publics.

L'Alliance insiste sur la nécessité de placer l'interdiction totale de fumer dans un cadre juridique dont l'effectivité sera garantie par :

- " l'annonce rapide d'un dispositif applicable dans un délai réaliste de quelques mois ;
- " la formation et la sensibilisation de corps de contrôle explicitement missionnés ;
- " des sanctions immédiates, directes (amendes forfaitaires) et dissuasives.